

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'AMHERST

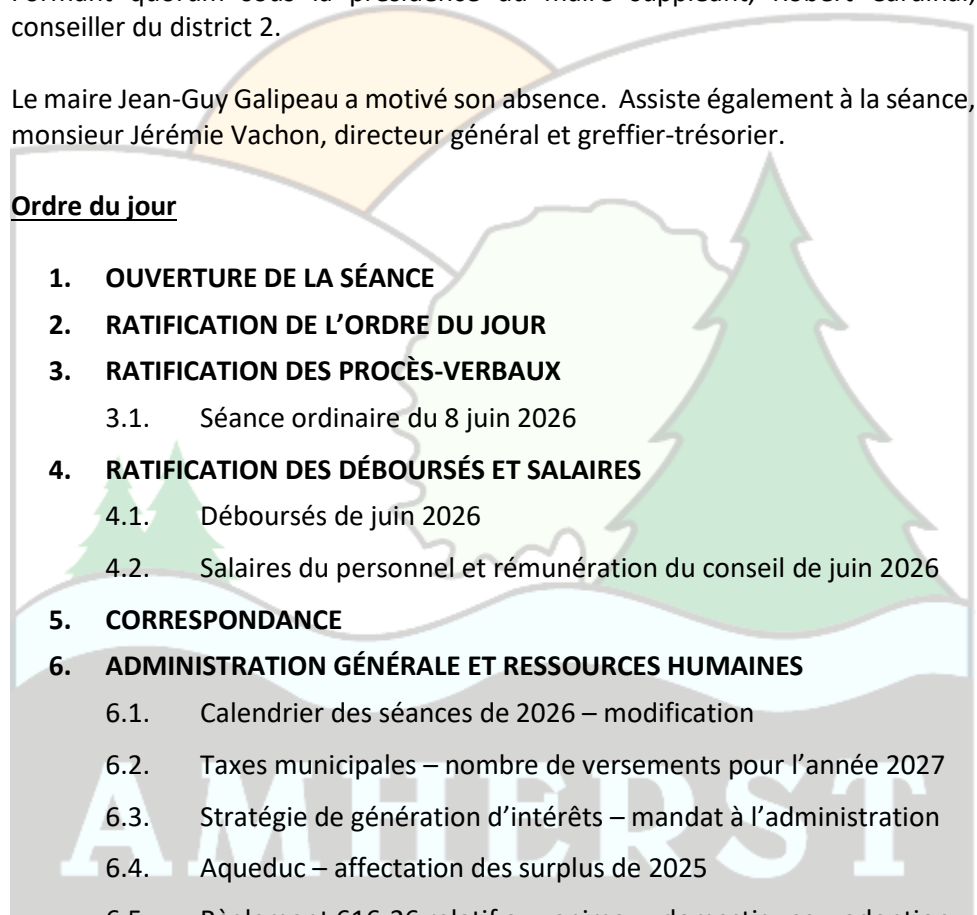
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juillet 2026, à 19h30, au centre communautaire Cyrille-Garnier, situé au 1814, rue du Village, à Amherst (secteur Vendée), avec participation du public et à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants :

District 1 : **M. LUC TREMBLAY**
District 3 : **M. MICHEL JACOB**
District 4 : **M. DANIEL LAMPRON**
District 5 : **MME ANNETTE HERBEUVAL**
District 6 : **M. YVES DUVAL**

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Robert Cardinal, conseiller du district 2.

Le maire Jean-Guy Galipeau a motivé son absence. Assiste également à la séance, monsieur Jérémie Vachon, directeur général et greffier-trésorier.

Ordre du jour

- 
- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2. RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3. RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 juin 2026
 - 4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES**
 - 4.1. Déboursés de juin 2026
 - 4.2. Salaires du personnel et rémunération du conseil de juin 2026
 - 5. CORRESPONDANCE**
 - 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1. Calendrier des séances de 2026 – modification
 - 6.2. Taxes municipales – nombre de versements pour l'année 2027
 - 6.3. Stratégie de génération d'intérêts – mandat à l'administration
 - 6.4. Aqueduc – affectation des surplus de 2025
 - 6.5. Règlement 616-26 relatif aux animaux domestiques – adoption
 - 6.6. Adjoint(e) de direction (temporaire) – embauche
 - 6.7. Agent d'accueil et d'interprétation (temporaire) – embauche
 - 6.8. Manœuvre (temporaire) – embauche
 - 6.9. Coopérative Aide Chez Soi des Sommets – conclusion d'un partenariat
 - 6.10. Congrès FQM de septembre 2026
 - 6.11. Lettre d'entente avec le syndicat des Teamsters Québec local 1999 concernant le poste de chef mécanicien
 - 6.12. Halte routière – bail – mandat de négociation
 - 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1. Sécurité publique – rapport mensuel

7.2. Intersection du chemin de Boileau et route 323

8. TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX

8.1. Appel d’offres public TP2026-01 – adjudication

8.2. Halte routière – thermopompe – autorisation

8.3. Salle Évangéline (salle du conseil) – thermopompe – autorisation

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. Urbanisme – rapport mensuel

10.2. Location d’un véhicule – autorisation

10.3. Règlement 617-26 modifiant le Règlement 357-02 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale – avis de motion

10.4. Règlement 617-26 modifiant le Règlement 357-02 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale – adoption d’un projet

10.5. Protocole d’entente avec l’Association pour la protection du lac de la Décharge – autorisation de signature

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Loisirs et culture – rapport mensuel

11.2. Bibliothèque de Saint-Rémi – report des travaux par le CSSL -- information

12. HISTOIRE ET PATRIMOINE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de l’assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h33.

2

RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉS 138.07.2026

RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité

3

RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 8 juin 2026

RÉS 139.07.2026

RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026, les membres du conseil l’ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026, résolutions numéros 122.06.2026 à 137.06.2026 inclusivement, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l’unanimité

4 **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES**

4.1 **Déboursés de juin 2026**

RÉS 140.07.2026
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS DE JUIN 2026

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le conseil ratifie les déboursés de juin 2026 au montant de 737 834,74\$.

Adoptée à l’unanimité

4.2 **Salaires du personnel et rémunération du conseil de juin 2026**

RÉS 141.07.2026
RATIFICATION DES SALAIRES DU PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION DU CONSEIL DE JUIN 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil ratifie les salaires du personnel et la rémunération des membres du conseil de juin 2026 pour un montant de 79 717,64\$.

Adoptée à l’unanimité

5 **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

6 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

6.1 **Calendrier des séances de 2026 – modification**

RÉS 142.07.2026
ADOPTION DU CALENDRIER MODIFIÉ DES SÉANCES DE 2026

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date d'une ou de plusieurs séances afin de tenir compte d’un conflit d’horaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la séance ordinaire prévue le 13 octobre 2026 ait lieu le 20 octobre, au même endroit;

QUE le calendrier des séances ordinaires soit ainsi modifié et publié.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Taxes municipales – nombre de versements pour l'année 2027

RÉS 143.07.2026
MODIFICATION AU NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES EN 2027

CONSIDÉRANT que le nombre actuel de six versements entraîne des opérations administratives importantes en matière de perception et de conciliation;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de taille comparable limitent à trois ou quatre le nombre annuel de versements;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de réduire le nombre de versements afin d'améliorer l'efficacité administrative de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales pour l'année 2027 soit fixé à quatre (4);

QUE le conseil mandate l'administration pour préparer des communications afin d'informer adéquatement la population des changements à venir.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Stratégie de génération d'intérêts – mandat à l'administration

RÉS 144.07.2026
MANDAT POUR LA GÉNÉRATION DE REVENUS D'INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose de liquidités pouvant être placées temporairement;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des contribuables de maximiser les revenus d'intérêts tout en assurant une saine gestion financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil mandate l'administration afin d'élaborer une stratégie de placement et de faire des propositions au conseil d'ici la fin de l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Aqueduc – affectation des surplus de 2025

RÉS 145.07.2026
AFFECTATION DU SURPLUS RELIÉ AU SERVICE DE L'AQUEDUC DE 2025

CONSIDÉRANT les normes comptables en vigueur pour les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter annuellement l'excédent des revenus sur les dépenses du service de l'aqueduc au lieu de l'affecter au surplus accumulé non affecté;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil affecte au service de l’aqueduc le surplus de l’année 2025 au montant de 17 625,82\$.

Adoptée à l’unanimité

6.5 Règlement 616-26 relatif aux animaux domestiques – adoption

RÉS 146.07.2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT 616-26 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de *Règlement 616-26 relatifs aux animaux domestiques* a été déposé à la séance ordinaire du 8 juin 2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le *Règlement numéro 616-26 relatif aux animaux domestiques* soit adopté;

QUE copie du règlement soit disponible sur le site web de la Municipalité dans les meilleurs délais.

Adoptée à l’unanimité

6.6 Adjoint(e) de direction (temporaire) – embauche

RÉS 147.07.2026 AUTORISATION D’EMBAUCHE D’UN(E) ADJOINT(E) DE DIRECTION POUR UN POSTE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT qu'un poste au sein de l'administration municipale est actuellement vacant en raison d'une absence;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de pourvoir ce poste dans les meilleurs délais afin d'assurer la continuité des opérations administratives et le maintien des services municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le directeur général à procéder au recrutement et à l'embauche de la ressource requise;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) adjoint(e) de direction sur un poste temporaire pour une période se terminant au plus tard en juin 2027 afin de combler cette vacance et d'assurer la continuité des opérations administratives;

QUE les conditions de travail soient déterminées par le directeur général conformément aux politiques et à la structure salariale en vigueur;

QUE l'embauche réalisée en vertu de la présente résolution soit soumise au conseil municipal pour ratification lors d'une séance subséquente;

QUE les crédits requis pour assumer les coûts de cette embauche jusqu'au 31 décembre 2026 soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

6.7 Agent d'accueil et d'interprétation (temporaire) – embauche

RÉS 148.07.2026
RATIFICATION D'EMBAUCHE AU POSTE TEMPORAIRE D'AGENT D'ACCUEIL ET D'INTERPRÉTATION

CONSIDÉRANT les besoins saisonniers en matière d'accueil des visiteurs et d'interprétation au Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'il était nécessaire de procéder rapidement à l'embauche d'une ressource afin d'assurer l'ouverture et le bon fonctionnement du Centre pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à cette embauche car les membres du conseil y avaient consenti;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil municipal ratifie l'embauche de Marc DesRochers à titre d'agent d'accueil et d'interprétation, pour une durée de dix (10) semaines;

QUE les crédits requis pour assumer les coûts de cette embauche soient puisés à même le résiduel de la subvention du Fonds régions et ruralité.

Adoptée à l'unanimité

6.8 Manœuvre (temporaire) – embauche

RÉS 149.07.2026
RATIFICATION D'EMBAUCHE AU POSTE TEMPORAIRE DE MANŒUVRE

CONSIDÉRANT les besoins temporaires en main-d'œuvre au sein du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il était nécessaire de procéder rapidement à l'embauche d'une ressource afin d'assurer le maintien des opérations et la réalisation des travaux prévus;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à cette embauche car les membres du conseil y avaient consenti;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil municipal ratifie l'embauche de Michaël Alarie à titre de manœuvre temporaire au Service des travaux publics, pour une durée maximale de huit (8) semaines;

QUE cette embauche soit effectuée selon les conditions prévues à la convention collective.

Adoptée à l'unanimité

6.9 Coopérative Aide Chez Soi des Sommets – conclusion d'un partenariat

RÉS 150.07.2026

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT AVEC LA COOPÉRATIVE AIDE CHEZ SOI DES SOMMETS

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier visant à soutenir la *Coopérative Aide chez soi des Sommets* dans ses activités d'aide à domicile;

CONSIDÉRANT que l'appui demandé se présente sous forme d'une entente pour un montant annuel pour des services de soutien à domicile pour les résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite faciliter l'accès aux services de soutien à domicile dans sa communauté pour ses aînés, ses personnes en perte d'autonomie et les proches aidants;

CONSIDÉRANT que la Coopérative s'engage à offrir les services suivants : entretien ménager, courses, préparation de repas ou répit, aux citoyens admissibles qui en font la demande;

CONSIDÉRANT qu'en devenant membre de soutien, la Municipalité devient un partenaire clé de la Coopérative et contribue directement à la pérennité des services offerts aux citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente proposée ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

QUE le conseil limite sa participation financière à un montant de 2 500\$ par exercice financier;

QUE la Municipalité s'engage à promouvoir auprès de sa population les services de la Coopérative ainsi que toute information pertinente émanant de l'organisme, en utilisant ses différents canaux de communication;

QUE cette entente inclue une adhésion, à titre de membre de l'organisme au coût de 10\$ remboursables, laquelle permet à la Municipalité d'acquérir une part sociale lui donnant le droit de participer à l'assemblée générale annuelle et de présenter une candidature à un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de la coopérative;

QUE les crédits requis pour assumer les coûts de l'entente pour l'exercice financier 2026 soient puisés à même le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

6.10 Congrès FQM de septembre 2026

RÉS 151.07.2026

AUTORISATION DE PARTICIPATION DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE LA FQM À QUÉBEC EN SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) constitue une occasion privilégiée de perfectionnement, d'échanges et de réseautage pour les élus et les gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT que la participation à ce congrès permet de prendre part à des ateliers de formation, de développer des partenariats et d'échanger sur les meilleures pratiques en administration municipale;

CONSIDÉRANT que des crédits ont été prévus au budget 2026 afin de permettre la participation de représentants de la Municipalité à cet événement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal autorise la participation du maire et du directeur général au Congrès annuel 2026 de la Fédération québécoise des municipalités;

QUE les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et les autres dépenses admissibles soient assumés par la Municipalité ou remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément aux politiques et règlements en vigueur à la Municipalité;

QUE la dépense soit affectée au poste 02 11000 310.

Adoptée à l'unanimité

6.11 Lettre d'entente avec le syndicat des Teamsters Québec local 1999 concernant le poste de chef mécanicien

RÉS 152.07.2026

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS CONCERNANT LE POSTE DE CHEF MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT que les employés cols bleus de la Municipalité sont représentés par le syndicat des Teamsters Québec, local 1999;

CONSIDÉRANT que la création récente du poste de chef mécanicien nécessite la conclusion d'une lettre d'entente entre l'Employeur et le Syndicat;

CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues sur les modalités de cette lettre d'entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil municipal autorise la conclusion de la lettre d'entente avec le Syndicat des Teamsters, section locale 1999, concernant la création du poste de chef mécanicien;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite lettre d'entente selon les modalités convenues entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

6.12 Halte routière – bail – mandat de négociation

RÉS 153.07.2026

MANDAT DE NÉGOCIATION D'UN NOUVEAU BAIL AVEC LES LOCATAIRES ACTUELS DE LA HALTE ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT qu'un bail est actuellement en vigueur relativement à la halte routière municipale et qu'il vient à échéance le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que le locataire a informé la Municipalité avoir réalisé des investissements importants dans son entreprise et souhaite discuter de la conclusion d'un bail d'une plus longue durée;

CONSIDÉRANT que les activités du locataire contribuent à l'animation, à la mise en valeur et à l'attractivité de la halte routière, au bénéfice des citoyens et des visiteurs;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'évaluer en priorité la possibilité de conclure une nouvelle entente avec le locataire actuel avant d'envisager tout autre mode d'attribution;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le conseil municipal mandate le directeur général afin d'entreprendre des négociations avec le locataire actuel en vue de la conclusion d'un nouveau bail d'une durée de trois (3) à cinq (5) ans;

QUE toute entente résultant de ces négociations soit soumise au conseil municipal pour approbation avant sa signature.

Adoptée à l'unanimité

7

SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Sécurité publique – rapport mensuel

Il n’y a pas de rapport mensuel à livrer en juillet.

7.2 Intersection du chemin de Boileau et route 323

RÉS 154.07.2026
AUTORISATION DE DÉPÔT D’UNE DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET D’ACHAT DE FEUX CLIGNOTANTS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 083.04.2026 par laquelle le conseil municipal demandait au ministère des Transports et de la Mobilité durable de mettre en place des mesures visant à améliorer la sécurité à l'intersection du chemin de Boileau et de la route QC-323;

CONSIDÉRANT que des représentants du ministère ont rencontré l'administration municipale afin de lui faire part de leur décision de ne pas donner suite à cette demande, en exposant les motifs à l'appui;

CONSIDÉRANT que le ministère a toutefois indiqué que la Municipalité pouvait déposer une demande de permission de voirie afin d'installer, à ses frais, des feux clignotants de signalisation de part et d'autre de l'intersection, ceux-ci devant également être entretenus par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime que cette mesure contribuerait à améliorer la sécurité des usagers de la route et qu'il est dans l'intérêt public d'aller de l'avant avec cette démarche;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à déposer, auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, une demande de permission de voirie visant l'installation de feux clignotants sur les panneaux annonçant l'intersection, de part et d'autre de celle-ci;

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation de ces feux conditionnellement à l'obtention de la permission du ministère;

QUE les crédits nécessaires à cette dépense, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 7 500\$, soient puisés à même le surplus non affecté de la Municipalité;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document et à poser tout geste nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8

TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX

8.1 Appel d'offres public TP2026-01

RÉS 155.07.2026
ADJUDICATION DU CONTRAT DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP2026-01 POUR LA FOURNITURE DE SABLE D'ABRASIF ET DE PIERRES CONCASSÉES À L'ENTREPRISE COTTON MILLER EXCAVATION INC.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'approvisionner en sable abrasif et en pierre concassée afin d'assurer les opérations de déneigement et d'entretien du réseau routier durant la saison hivernale 2026-2027;

CONSIDÉRANT qu'elle a procédé à l'évaluation de ses besoins conformément aux dispositions applicables en matière de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) afin d'obtenir des soumissions;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont déposé une soumission conforme aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des règles applicables aux contrats municipaux, le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Cotton Miller Excavation inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que le rapport d'analyse des soumissions recommande l'adjudication à Cotton Miller Excavation inc.;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil municipal adjuge à l'entreprise Cotton Miller Excavation inc. le contrat faisant suite à l'appel d'offres public TP2026-01, pour un montant de 212 548,53\$, taxes incluses;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution du contrat;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 33000 622.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Halte routière – thermopompe – autorisation

RÉS 156.07.2026

AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE POUR LE LOCAL COMMERCIAL DE LA HALTE ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu un bail avec le locataire exploitant la halte routière municipale;

CONSIDÉRANT qu'en période estivale, les températures élevées à l'intérieur du bâtiment nuisent au confort des occupants, des employés et de la clientèle;

CONSIDÉRANT que l'installation d'une thermopompe permettrait d'assurer la climatisation des lieux durant l'été, le chauffage en période hivernale ainsi qu'une meilleure efficacité énergétique du bâtiment;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait être admissible à certains programmes d'aide financière visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal autorise l'achat, l'installation et les travaux électriques requis pour le raccordement d'une thermopompe à la halte routière municipale, pour une dépense de 6 000\$, plus les taxes applicables;

QUE les travaux comprennent les ajustements nécessaires aux contrôles du système de chauffage afin que la section des toilettes, non desservie par la thermopompe, demeure chauffée de façon autonome;

QUE le directeur général soit autorisé à déposer toute demande d'aide financière pouvant être applicable à ce projet et à signer tout document requis à cette fin;

QUE les crédits budgétaires pour la partie de la dépense non couverte par une subvention soient puisés dans le surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Salle Évangéline (salle du conseil) – thermopompe – autorisation

RÉS 157.07.2026

AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE POUR LA SALLE ÉVANGÉLINE (SALLE DU CONSEIL)

CONSIDÉRANT que la salle Évangéline est utilisée régulièrement pour les séances du conseil municipal, les réunions, les formations et diverses activités municipales;

CONSIDÉRANT qu'en période estivale, les températures élevées nuisent au confort des occupants;

CONSIDÉRANT que l'installation d'une thermopompe permettrait d'assurer la climatisation des lieux durant l'été, le chauffage en période hivernale ainsi qu'une meilleure efficacité énergétique du bâtiment;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait être admissible à certains programmes d'aide financière visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le conseil municipal autorise l'achat, l'installation et les travaux électriques requis pour le raccordement d'une thermopompe à la salle Évangéline, pour une dépense maximale de 6 000\$, plus les taxes applicables;

QUE le directeur général soit autorisé à déposer toute demande d'aide financière applicable à ce projet et à signer tout document requis à cette fin;

QUE les crédits budgétaires pour la partie de la dépense non couverte par une subvention soient puisés dans le surplus non affecté.

9

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Urbanisme – rapport mensuel

Madame la conseillère Annette Herbeuval livre un rapport verbal de la rencontre du CCUE qui a eu lieu le 25 juin dernier.

10.2 Location d'un véhicule – autorisation

RÉS 158.07.2026
AUTORISATION DE LOCATION D'UN VÉHICULE DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE POUR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que les activités du Service de l'urbanisme entraînent, durant la période estivale, une augmentation importante des déplacements sur le territoire pour la réalisation d'inspections, le suivi des dossiers et diverses interventions;

CONSIDÉRANT que la location d'un véhicule constitue la solution la plus adaptée pour répondre à ces besoins logistiques temporaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le conseil municipal autorise la location d'un véhicule destiné au Service de l'urbanisme, et ce, jusqu'au 30 septembre 2026;

QUE le directeur général soit autorisé à effectuer les démarches requises afin d'obtenir les meilleures conditions de location, à conclure le contrat et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à sa mise en œuvre;

QUE la dépenses soit imputée au poste budgétaire 02 61000 513.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Règlement 617-26 modifiant le Règlement 357-02 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale – avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Annette Herbeuval que lors d’une séance ultérieure du conseil, le Règlement 617-26 modifiant le Règlement 357-02 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale sera présenté pour adoption.

10.4 Règlement 617-26 modifiant le Règlement 357-02 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale – adoption d’un projet

RÉS 159.07.2026
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 617-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 357-02 SUR LES PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal d'Amherst a adopté le *Règlement numéro 357-02 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'encadrer la mise en place de nouvelles rues ou le prolongement de rues existantes ainsi que la réalisation de projets d'envergure sur le territoire visé par le *Règlement 408-2024 de contrôle intérimaire abrogeant le Règlement de contrôle intérimaire 398-2023* de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné conformément à la séance du 13 juillet 2026;

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE le conseil municipal adopte le projet de *Règlement numéro 617-26 modifiant le Règlement numéro 357-02 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

QUE copie du Règlement soit acheminée à la MRC des Laurentides et rendue disponible pour consultation sur le site internet ainsi qu’aux bureaux de la Municipalité;

QUE la consultation publique obligatoire sur le projet de règlement ait lieu le 10 août 2026, à 19h, à la salle du conseil sise au 245, rue Amherst.

Adoptée à l’unanimité

10.5 Protocole d’entente avec l’Association pour la protection du lac de la Décharge – autorisation de signature

RÉS 160.07.2026
AUTORISATION DE SIGNATURE D’UN PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC L’ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC DE LA DÉCHARGE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 133.06.2026 par laquelle le conseil municipal a autorisé l'affectation d'une somme de 10 000\$ provenant du Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, afin de contribuer à la réalisation d'un projet de passerelle sur des terres publiques;

CONSIDÉRANT que l'Association pour la protection du lac de la Décharge souhaite collaborer avec la Municipalité d'Amherst à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu des modalités de réalisation du projet dans un protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra d'améliorer l'accès au territoire tout en favorisant la mise en valeur des milieux naturels et les activités récréotouristiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Jacob

QUE le conseil municipal approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité d'Amherst et l'Association pour la protection du lac de la Décharge relativement à la réalisation du projet de passerelle;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit protocole d'entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

11

LOISIRS ET CULTURE

11.1 Loisirs et culture – rapport mensuel

Monsieur le conseiller Michel Jacob livre un rapport verbal.

11.2 Bibliothèque de Saint-Rémi – report des travaux par le CSSL -- information

Monsieur le conseiller Michel Jacob informe la population que les travaux prévus par le Centre de services scolaire des Laurentides à la bibliothèque de l'école Le Carrefour, dans le secteur Saint-Rémi, sont reportés à l'an prochain. Conséquemment, la Municipalité entend rouvrir la bibliothèque selon l'horaire habituel le mardi 11 août 2026.

12

HISTOIRE ET PATRIMOINE

13

AFFAIRES NOUVELLES

14

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du public portent sur plusieurs sujets :

- Efficacité du contrôle des insectes piqueurs
- Limites de vitesse sur certains chemins publics
- Requêtes d'entretien sur le réseau routier municipal
- Arbres morts en bordure des chemins et à proximité du réseau HQ

15

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS 161.07.2026 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 21h04.

Adoptée à l'unanimité

(original signé)

(original signé)

Jean-Guy Galipeau
Maire

Jérémie Vachon
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

(original signé)

Jean-Guy Galipeau
Maire

